



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense et usage

Question écrite n° 6885

Texte de la question

M. Bernard Perrut serait reconnaissant à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie de bien vouloir lui préciser la portée des propos qu'il aurait tenus devant les militants socialistes lors de l'université d'été : « Les Français doivent cesser de considérer l'anglais comme une langue étrangère. » En charge d'assurer la sauvegarde et le rayonnement de notre langue, le ministre de l'éducation ne peut laisser sous-entendre que le français n'est pas la seule langue nationale de la République, en contradiction avec les textes législatifs en vigueur pour assurer la défense de la langue, au service des travailleurs, des consommateurs, des citoyens. A l'heure de l'ouverture à Hanoi du sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement des cinquante Etats de l'espace francophone, est-il bon de porter atteinte à ce patrimoine que constitue notre langue en déconsidérant le français que tous ces pays sont fiers d'utiliser comme langue nationale ? Il le remercie de bien vouloir le rassurer et de garantir sa volonté de continuer l'action de ses prédécesseurs pour assurer à la langue française son prestige et sa place dans le monde.

Texte de la réponse

Depuis 1989, un élève de CM1 sur quatre et un élève de CM2 sur deux reçoivent un enseignement d'initiation à une langue étrangère. Cet enseignement est dispensé soit par le maître de la classe, soit par des enseignants du second degré, soit par des intervenants extérieurs rémunérés par les municipalités. Les langues proposées sont celles du collège du secteur. Fondé sur la communication orale, il sera étendu à toutes les classes de CM2 dès la prochaine rentrée scolaire. Par ailleurs, depuis trois ans, les élèves de CE1, de CE2 et de CM1 dont le maître est volontaire bénéficient d'une initiation à une langue vivante. Afin d'aider les enseignants dans cette tâche, le Centre national de documentation pédagogique (CNDP) a conçu et réalisé trois séries vidéo, CE1 sans frontière, CE2 sans frontière et CM1 sans frontière. Cette initiation est proposée en allemand, anglais, arabe, espagnol, italien et portugais. Elle éveille l'intérêt des maîtres et des élèves pour les langues vivantes, ce qui permettra une extension plus facile et plus rapide de l'enseignement d'initiation à une langue étrangère. A moyen terme, l'objectif est de généraliser l'enseignement d'initiation à une langue étrangère à tous les niveaux de l'école primaire et de préparer ainsi les jeunes à leur vie de citoyen européen en leur donnant les outils nécessaires à la communication. Dans cette perspective, la demande des familles, qui est majoritairement celle de l'anglais, sera satisfaite. Cependant, l'enseignement des autres langues sera maintenu partout où il existe et donne satisfaction ; la spécificité de certains départements frontaliers sera respectée. Mis en place de façon souple et diversifiée, l'enseignement d'une langue vivante à l'école primaire ne porte atteinte ni à la place du français dans le système éducatif ni à la représentation de notre langue dans les pays qui ont choisi de la parler ou de l'enseigner.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6885

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4141

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1040